

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00415**

**TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES -  
MINORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR TRAVAUX  
EXCEPTIONNELS**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 19 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171017-D20170041510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171219

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,  
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY, M. Alain  
VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

### TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-OULES - MINORATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Par délibération en date du 03 juin 2015, Saint-Etienne Métropole a approuvé une modification statutaire et l'extension des compétences de la collectivité en la dotant des compétences d'une Communauté Urbaine.

Par arrêté 232/2015 du 10 août 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole et étendu ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI), les huit communes Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas ont rejoint la Communauté Urbaine Saint-Etienne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De ce fait, ces communes ont transféré les compétences relevant de Saint-Etienne Métropole et notamment la compétence eaux pluviales.

La commune souhaite aujourd'hui que Saint-Etienne Métropole engage sur le territoire de sa commune un programme de travaux exceptionnels d'eaux pluviales.

S'agissant du financement de ces travaux exceptionnels, il est proposé conformément aux principes énoncés par la CLECT, que l'attribution de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules puisse être minorée du montant de l'annuité de prêt nécessaire au complément de financement de l'opération exceptionnelle.

La commune doit elle-même par délibération concordante, adopter ce principe de minoration de son attribution de compensation.

Le besoin complémentaire s'élevant à 100 401 €, sur la base des conditions financières actuellement consenties à Saint-Etienne Métropole, il est proposé de minorer l'attribution de compensation de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules d'un montant de 5 905,74 € à compter de 2017.

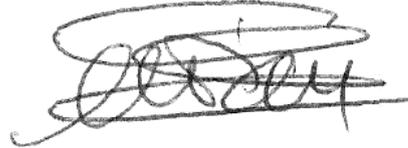
#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve la minoration de l'Attribution de Compensation de la commune de Saint-Bonnet-les-Oules permettant de financer le programme de travaux exceptionnels d'eaux pluviales à engager sur le territoire de la commune,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents à cette délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU